Consommation: l'examen, devenu payant, est maintenant

Le Code sous la conduite

- Depuis un an, l'examen du Code de la route n'est plus administré par les inspecteurs d'État. Il a été confié à des prestataires privés agréés. Le groupe SGS en fait partie : ce dernier propose des épreuves directement dans l'enceinte de ses enseignes de contrôle technique. C'est le cas, par exemple, au Petit-Quevilly.
- Cette réforme ambitionne de réduire les délais de passage du permis de conduire, en déchargeant les inspecteurs des épreuves théoriques.
- Au chapitre du bilan, la privatisation de l'examen du Code a rendu la démarche plus simple et plus rapide. Mais elle l'a rendue aussi payante : 30 euros qui créent toujours le débat chez les professionnels.



ilan très positif », se réjouit Roselyne Defer, directrice de la récente activité Code de la route au sein du groupe suisse SGS (Société générale de surveillance), « leader mondial de l'inspection, du contrôle, de l'analyse et de la certification ». L'un des prestataires, avec La Poste, agréés par le ministère de l'Intérieur, il y a un an, pour organiser l'examen du Code de la route*. Cette disposition, l'une des multiples prévues par la loi Macron, poursuit un objectif précis : réduire les délais d'attente (et le coût) pour le passage du permis de conduire. Déchargés des épreuves théoriques, les inspecteurs de l'État se concentrent maintenant sur l'examen de la pratique. « En seulement six mois, nous avons déjà contribué à réduire d'une trentaine de jours le délai moyen, passé de 96 à un peu plus de 60 jours », se félicite Roselyne Defer. Pour cela, SGS a ouvert « en moins d'un an plus de 400 centres d'examens ouverts, sur tous les départements, y compris d'outremer, et nous avons fait passer plus de 600 000 examens », détaille-t-elle.

« Manque à gagner »

« Nul doute que cela a fluidifié l'examen du permis, acquiesce aujourd'hui Patrick Mirouse, président délégué général de l'Unidec (Union nationale intersyndicale des enseignants de la conduite). On estime que ça a libéré 150 000 places par an ». Constat partagé par Robert Malézieux, enseignant et patron d'auto-école depuis presque quarante ans à Évreux, responsable régional du CNPA (Conseil national des professions de l'automobile), branche éducation routière. Dans l'Eure, « on peut repré senter un candidat [au permis, ndlr] qui a échoué en seulement une ou deux semaines », affirme ce dernier. Ce progrès, « nous l'avions demandé, oui ». Mais « nous avions souhaité que l'épreuve du Code reste confiée à des agents publics, et non à des entreprises privées », précise-t-il par ailleurs Le groupe SGS administre l'examen dans deux types de salles : certaines louées auprès d'associations, mairies, chambres consulaires, etc. D'autres directement rattachées à des centres de contrôle technique, propriétés du groupe SGS, les réseaux Sécuritest et Autosécurité. C'est le cas dans la banlieue de Rouen, au Petit-Quevilly, où un local préfabriqué a fait son apparition il y a six mois sur le parking du centre Securitest. Le responsable Gilles Lhomme, y a endossé depuis la casquette de surveillant d'examen, à raison

de sessions organisées tous les mercredis, vendredis et samedis (lire ci-contre). Les candidats, quant à eux, ont le choix de potasser les questionnaires à domicile ou au sein d'une auto-école, avant de s'inscrire en quelques clics à l'une des multiples sessions proposées sur internet par les opérateurs privés, souvent dans des délais très courts. Les possibilités sont quasi quotidiennes, y compris le samedi. Mais simplicité, rapidité et souplesse ont un coût : passer l'examen, autrefois gratuit, implique aujourd'hui une redevance de 30 euros qui fait encore grincer beaucoup de dents (lire encadré).

De plus, la liberté d'apprentissage du Code sur le web suscite des craintes d'ordre qualitatif. « On trouve de tout sur internet, y compris des choses pas terribles, redoute Robert Malézieux. Nous manquons encore de recul à ce sujet, mais je crains pour l'évolution du niveau d'accidentologie. En autoécole, on peut échanger avec les élèves, expliquer davantage ».

« Des choses hallucinantes »

Thomas Knecht, délégué normand du Snica-FO, syndicat Force ouvrière des inspecteurs du permis de conduire (au nombre de 40 sur les départements de Seine-Maritime et de l'Eure), assure qu'il constate « des choses hallucinantes qu'on ne voyait pas avant ». Conséquence, selon lui, d'une « baisse du niveau d'exigence au Code : les questions sont de plus en plus axées sur les comportements, plus que sur la signalisation ». L'année dernière, la privatisation de l'examen s'était accompagnée d'une « modernisation » des questionnaires tenant compte de nouveaux thèmes, tels que l'écoconduite, les gestes de premiers secours, etc. Or, « on s'interroge depuis quelque temps sur les taux de réussite, qui sont très bons, voire très très bons », confie Patrick Mirouse. Voire trop bons, ose presque le patron de l'Unidec. Roselyne Defer, elle, rappelle que « le niveau de difficulté de l'examen est fixé et suivi par le ministère de l'Intérieur », vers qui l'opérateur remonte les réponses pour correction. Sécurité et rentabilité n'auraient donc, a priori, rien à faire dans le même panier.

« Il y a environ 1,5 million d'examens par an. Vous multipliez par 30 euros : c'est plutôt intéressant! », souligne Robert Malézieux. La redevance aujourd'hui exigée pour passer l'épreuve du Code a de quoi, en effet, susciter des appétits. Et si le groupe SGS s'est porté candidat à l'administration de l'examen, ce n'est pas uniquement parce que l'activité « permet de confirmer plus de vingt ans d'expérience en matière de sécurité routière », dixit Roselyne Defer. « C'est évident, admetelle sans ambages, qu'il y a un intérêt économique : des études de marché ont été menées pour décider des implantations de nos centres d'examen. » Or, Thomas Knecht redoute que l'implantation des salles d'examens en priorité dans « les zones rentables » entraîne une raréfaction dans les secteurs moins

attractifs. « Déjà, dit-il, sur Fécamp, les gens doivent se rendre à Montivilliers ». Le représentant Snica-FO des inspecteurs n'en a aucun doute : « L'objectif global est de réduire la prestation publique », sur la foi de statistiques qu'a toujours contestées son syndicat. « Seuls quelques départements connaissaient des difficultés indéniables sur les délais de passage du permis. Il n'y a jamais eu vraiment de problème en Normandie à ce sujet. Tout cela pouvait se solder par un recrutement d'ins-

À ce sujet, Patrick Mirouse, pour l'Unidec, rappelle avoir proposé une alternative à la privatisation: « Que la fiscalisation à 30 euros de l'examen du Code soit affectée à un budget pour le recrutement d'inspecteurs supplémentaires ». Proposition évidemment restée vaine.

THOMAS DUBOIS

(*) - Depuis se sont ajoutés les sociétés Pearson Vue (leader mondial des tests sur ordinateurs), Bureau Veritas et Dekra.